



GROUPE « STATUTS AFDC »

Réunion du 21 juin 2022

COMPTE-RENDU

L'intégralité de la réunion du 21 juin peut être vue dans l'enregistrement zoom ci-dessous :

<https://pantheonsorbonne.zoom.us/rec/share/MmPEqB8ZVYH1TNil-HWI5anRvwS3dRNVMO93TOY7XLTdCveZR5Y6TvEetoJ6Fdzv.LKGJQoyi13CEDCuO>

Code secret : S422T^U8

Lors de la cinquième réunion du groupe statuts qui s'est tenue le 21 juin 2022, les discussions ont principalement concerné les modalités d'élection des membres du Conseil d'administration et du Président ainsi que les dispositions transitoires ; il a été acté :

- 1.** la suppression du deuxième alinéa du paragraphe 6 de l'article 7 relatif à la déclaration de candidature pour la présidence ;
- 2.** la réécriture du troisième alinéa du paragraphe 6 de l'article 7 concernant l'exigence de représentation équilibrée des membres de l'association ;
- 3.** le refus d'une application intégrale avec inéligibilité totale des membres du CA sortant au titre des dispositions transitoire, deux formules alternatives demeurant en discussion.

Points restant à discuter :

- choix entre deux formules de dispositions transitoires
- validation définitive du projet de statuts révisés